



CLASSES PRÉPARATOIRES À L'ÉCOLE NATIONALE DES CHARTES

I - ORGANISATION DE LA FILIÈRE

II - PRÉPARATION AU CONCOURS A :

ORGANISATION PÉDAGOGIQUE, PROGRAMMES, ÉVALUATION, CONCOURS

III - PRÉPARATION AU CONCOURS B :

ORGANISATION PÉDAGOGIQUE, PROGRAMMES, ÉVALUATION, CONCOURS

IV - VALIDATION DES ÉTUDES

I - ORGANISATION DE LA FILIÈRE

— DEUX VOIES SONT POSSIBLES :

Cette filière s'adresse aux étudiants titulaires d'un bac général, sans distinction d'enseignement de spécialité.

- **La préparation au Concours A :**

elle se fait en 2 ans, dans les Classes littéraires spécifiques Hypo-chartes et Chartes.

- **La préparation au concours B :**

elle est accessible aux élèves des classes préparatoires littéraires à l'ENS (A/L, Ulm et LSH, Lyon). Pour préparer le concours B, les élèves de ces classes doivent suivre 5 h de cours spécifiques d'histoire médiévale et moderne.

Le Lycée Henri-IV assure cet enseignement pour tous les élèves des Prépas littéraires d'Ile de France.

I - 1. / RECRUTEMENT

Les élèves de classes préparatoires sont recrutés par la procédure **Parcoursup**. Une commission, composée de professeurs de la filière, examine et classe les dossiers de candidature en tenant compte des éléments constituant ces dossiers (la fiche avenir, les bulletins de première, les bulletins des deux premiers trimestres ou du premier semestre de terminale, le projet de formation motivé, ...).

Le candidat doit être fortement motivé pour ce type d'études et les métiers auxquels elles préparent et avoir atteint au cours de sa scolarité au lycée **un très bon niveau en histoire, en latin**, ainsi qu'en **langue vivante** (Allemand, Anglais ou Espagnol) et en **français**.

I - 2. / DÉBOUCHÉS

Cette filière prépare au concours d'entrée à l'École Nationale des Chartes qui assure la formation d'une partie des cadres responsables de la Conservation du Patrimoine National.

Des conventions ont été signées entre l'École Nationale des Chartes et les IEP de province (Aix en Provence, Lille, Lyon, Rennes, Toulouse) et entre l'École Nationale des Chartes et le CELSA pour faciliter l'accès aux IEP de province et au CELSA pour les élèves admissibles ou sous-admissibles au concours de l'École Nationale des Chartes.



LES ÉTUDES :

Les études durent quatre années, sont centrées sur **l'histoire, les lettres et l'histoire de l'art** et accordent une place croissante aux technologies numériques ; elles incluent des séjours à l'étranger (stage d'un mois dans des bibliothèques, des musées ou des services d'archives européens ; semestres d'études dans le cadre d'échange Erasmus). Elles permettent d'obtenir le **diplôme d'archiviste paléographe** et comprennent la soutenance d'une thèse d'établissement. Cette thèse porte sur un sujet de recherche relevant du champ des sciences humaines et sociales (voir les sujets de ces dernières années sur le site de l'École) et intervient après un master. L'École des Chartes a conclu de nombreux accords avec d'autres établissements d'enseignement supérieur, à Paris et en région, offrant à ses élèves des conditions particulières pour y préparer un master ; elle-même est habilitée à délivrer un master d'histoire, universités de Paris I-Panthéon-Sorbonne et de Paris IV-Sorbonne. L'élève admis à l'École Nationale des Chartes est fonctionnaire stagiaire et rémunéré à ce titre durant sa scolarité. Pour obtenir des renseignements plus détaillés sur l'École des Chartes, on peut consulter le site Internet de l'École nationale des chartes : www.enc.sorbonne.fr



APRÈS L'ÉCOLE DES CHARTES :

Les métiers du patrimoine :

Les métiers du patrimoine constituent le débouché privilégié des archivistes paléographes, qui deviennent conservateurs en archives (aux Archives nationales, dans les archives départementales, etc...) ou en bibliothèques (à la Bibliothèque Nationale de France, dans les bibliothèques municipales classées). Les musées (musées nationaux ou relevant des collectivités locales), les autres services patrimoniaux (Monuments historiques et Inventaire, archéologie) suscitent chaque année un certain nombre de vocations. Les archivistes paléographes y exercent des fonctions scientifiques et de direction. L'entrée dans ces métiers implique le suivi d'une formation professionnelle donnée dans deux écoles d'application, l'Institut National du Patrimoine (pour les archives, les musées, les monuments historiques et l'inventaire, l'archéologie) et l'École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques (pour les bibliothèques). Les élèves de l'École des Chartes y bénéficient de conditions privilégiées de recrutement, sous la

forme d'un concours réservé (pour les bibliothèques) ou de préparations spécifiques (pour l'Institut national du Patrimoine).

La recherche et l'enseignement supérieur :

Un certain nombre d'élèves passent une agrégation (histoire, lettres) et poursuivent dans le cadre d'un doctorat la recherche menée dans leur thèse d'École des Chartes ; ils postulent ensuite aux carrières d'enseignant-chercheur dans l'enseignement supérieur. D'autres se dirigent vers le CNRS, dans des laboratoires de sciences humaines comme l'Institut de recherche et d'histoire des textes. Le diplôme d'archiviste paléographe permet de poser une candidature auprès de grands établissements français à l'étranger, comme l'École française de Rome ou la Casa Velasquez.

II - PRÉPARATION AU CONCOURS A : ORGANISATION PÉDAGOGIQUE, PROGRAMMES, ÉVALUATION, CONCOURS

II - 1./ HORAIRES HEBDOMADAIRES

DISCIPLINES	1 ^{RE} ANNÉE	2 ^E ANNÉE
ENSEIGNEMENTS FACULTATIFS		
Français	2 h	4 h
Latin	6 h	5 h
Histoire Médiévale	5 h	5 h
Histoire Moderne et contemporaine	5 h	6 h
Langue vivante étrangère A (Angl. / All. / Esp.)	2 h	2h
Education physique et sportive	1 ou 2 h	1 ou 2 h
ENSEIGNEMENTS OBLIGATOIRES		
Grec	2 h	2 h
Langue vivante étrangère B	2 h	2 h
TOTAL général	20 à 26 h	21 à 27 h

Les cours sont complétés par : **des interrogations orales** dont le but sont de préparer les oraux du concours et **des devoirs en temps limité**.

II - 2./ PROGRAMMES

Les programmes peuvent être consultés dans le **Bulletin Officiel du Ministère de l'Education Nationale (BOEN)** (www.education.gouv.fr/bo/) ou **sur le site de l'école des Chartes**.

II - 3./ ÉVALUATION

Les élèves sont évalués par : **des devoirs en temps limité dans toutes les disciplines / des interrogations orales/ des « concours blancs »** (2 par année) / **les avis et décisions du conseil de classe**, en particulier pour le passage en seconde année, tiennent compte de l'ensemble des résultats obtenus par chaque élève, de ses progrès et de sa motivation.

II - 4. / LE CONCOURS A

ÉPREUVES : ÉCRIT / AMMISSIBILITÉ	DURÉE
Composition française	4 h
Histoire moderne	6 h
Version en langue vivante étrangère (Angl. / All. / Esp. , sans dictionnaire)	3 h
Histoire du Moyen Age	6 h
Version latine (sans dictionnaire)	3 h
Thème latin (avec 2 dictionnaires) ou version grecque (avec dictionnaire) au choix du candidat	3 h

ÉPREUVES : ORAL / ADMISSION	PRÉPARATION	DURÉE
Histoire du Moyen Age	1 h	30 min
Histoire moderne	1 h	30 min
Histoire contemporaine	1 h	30 min
Version latine	30 min	30 min
Conversation, à partir d'un texte, dans une LV (Angl./All./Esp.)	40 min	20 min

III - PRÉPARATION AU CONCOURS B :

ORGANISATION PÉDAGOGIQUE, PROGRAMMES, ÉVALUATION, CONCOURS

III - 1. / HORAIRES HEBDOMADAIRES

Les élèves des Classes Préparatoires à l'ENS (A/L Ulm) doivent suivre **des enseignements spécifiques dispensés au Lycée Henri-IV :**

DISCIPLINES	2 ^E ANNÉE
ENSEIGNEMENTS OBLIGATOIRES	
Histoire moderne	4 h
Histoire médiévale	2 h

III - 2. / LE CONCOURS B

ÉPREUVES : ÉCRIT / AMMISSIBILITÉ	DURÉE
Composition française (même épreuve que le concours A)	4 h
Histoire moderne : composition	6 h
Histoire contemporaine : composition (épreuve commune avec les ENS)	6 h
Option 1 : Version latine, ou version grecques ou composition de géographie ou composition d'histoire des arts	4 h 4 h 4 h
Commentaire en langue vivante étrangère et traduction d'une partie ou de la totalité du texte (épreuve commune avec les ENS)	6 h
Option 2 : Version en seconde langue vivante étrangère ou composition d'histoire médiévale	3 h 4 h

ÉPREUVES : ORAL / ADMISSION	PRÉPARATION	DURÉE
Histoire médiévale	1 h	30 min
Histoire moderne	1 h	30 min
Histoire contemporaine	1 h	30 min
Conversation, à partir d'un texte, en 1 ^{re} langue vivante étrangère	40 min	20 min
Conversation, à partir d'un texte, en Langue vivante étrangère 2 ou version latine ou version grecque ou interrogation de géographie de la France ou interrogation d'histoire des arts	40 min 30 min 30 min 1 h 1 h	20 min 30 min 30 min 30 min 30 min

IV - VALIDATION DES ÉTUDES

Validation dans le cadre du système européen d'enseignement supérieur ECTS (European Credit Transfert System) :

- Chaque année des classes préparatoires validée doit donner droit à l'**attribution de 60 ECTS**.
- Chaque élève se voit remettre, en fin d'année, une **attestation descriptive du parcours de formation**.

ÉQUIVALENCES UNIVERSITAIRES

En application de la loi sur l'Enseignement Supérieur, les étudiants des classes préparatoires doivent s'inscrire obligatoirement dans une université. L'inscription se fera à partir du Lycée Henri-IV au cours du 1er semestre.

De nouvelles conventions ont été signées avec les universités jusqu'ici partenaires du Lycée Henri-IV :

- l'Université de PARIS I – PANTHEON-SORBONNE
- l'Université de PARIS III – SORBONNE NOUVELLE
- SORBONNE UNIVERSITE
- l'Université de PARIS X – NANTERRE
- l'Université de PARIS IX – DAUPHINE

Chaque étudiant doit choisir une université, et peut ainsi obtenir, sur proposition du conseil de classe et décision de l'Université demandée, le bénéfice d'équivalences totales ou partielles de 1ère puis de 2ème année de licence L1 et L2.



Très important :

Les universités partenaires du Lycée Henri-IV peuvent même proposer aux redoublants de Khâgne des dispenses de 3ème année de licence (L3).

Cette validation est alors délivrée sur avis favorable du conseil de classe. Elle est presque toujours automatique pour les élèves admissibles ou sous-admissibles aux concours des ENS. Elle permet aux élèves « cubes » de khâgne de se présenter aux concours « Bac+3 » des IEP.

Nouveauté : certaines UFR des universités partenaires pourront délivrer le diplôme de licence aux élèves « cubes » de khâgne qui auront obtenu un avis favorable de leur conseil de classe et réussi un examen spécifique organisé en juillet ou début septembre.